

CESSATION D'ACTIVITE SANS DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE (MISE EN SOMMEIL)

📄 DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M2 (Cerfa n°11682*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Déclaration sur papier libre de demande de résiliation (si radiation ou non souhaitée).
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

📄 PIECES A FOURNIR

Si mise en location gérance (en 2 exemplaires)

- Acte de location gérance enregistré aux impôts.
- Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

Si fin de location gérance (en 2 exemplaires)

- Acte de résiliation.
- Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

Si vente (en 2 exemplaires)

- Acte de vente
- Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)

Dans tous les cas restitution de la carte d'artisan Carte marchand ambulant à rendre

📄 FRAIS

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Si SARL/SAS : 178,08 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)
- Si EURL/SASU : 62,08 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr